Procédurier – Invitation et accueil de professeures et de professeurs invités, de chercheuses et de chercheurs invités ou de visiteurs et de visiteuses de très courte durée dans un contexte de pandémie

Étape préliminaire

Le travailleur étranger ou la travailleuse étrangère doit confirmer à la personne qui l'invite qu'il ou elle sera <u>entièrement vacciné selon les règles canadiennes</u> au moment de son entrée au Canada. Il est interdit de leur demander la preuve de cette vaccination, mais il faut leur demander de confirmer que cette exigence est remplie, sans quoi l'invitation ne pourra avoir lieu.

Étapes pour l'unité

- Aller dans l'Intranet du VREDIRH, à la section <u>Travailleurs étrangers</u>, qui se trouve dans le menu Outils de travail RH;
- Suivre la procédure du VREDIRH pour les professeurs et professeures ou chercheurs et chercheuses invités;
- Ensuite, avec le <u>répondant ou la répondante facultaire</u>, remplir le formulaire d'invitation et préparer la lettre d'invitation « immigration » correspondant à l'option d'immigration retenue :
 - S'il s'agit du permis de travail dispensé d'EIMT, il faudra soumettre une offre d'emploi dispensée d'EIMT dans le Portail des employeurs (230 \$) et inscrire le numéro de l'offre dans la lettre d'invitation.
 - Si l'option d'immigration retenue est une exemption de permis de travail, demander au répondant ou à la répondante facultaire de préparer également le document d'appui à la dispense de permis de travail.

Étapes pour le travailleur étranger ou la travailleuse étrangère

Démarches d'immigration habituelles :

- Aller sur la <u>page Immigration de l'Université Laval</u>, sous « professeurs, chercheurs et visiteurs de très courte durée »;
- Selon l'option d'immigration sous laquelle vous êtes invité(e), faire les démarches d'immigration et préparer les documents pour passer la douane canadienne;
- Faire les démarches COVID-19 ci-dessous.

Démarches COVID-19:

- Lire intégralement et suivre les étapes des pages suivantes :
 - o <u>page d'instructions de l'Université Laval pour les stagiaires et travailleurs</u> étrangers durant la COVID-19
 - les informations sur la quarantaine et l'isolement de la page <u>Arrivée au Canada</u>, <u>exigences en matière de vaccination, de dépistage et de quarantaine</u> de l'Université Laval
- Soit, en résumé:
 - Télécharger et remplir l'application ArriveCan, notamment avec votre preuve de vaccination entière
 - Si vous êtes sélectionné(e), faire le <u>test de dépistage obligatoire à l'arrivée au</u>
 Canada

Pour toute question ou pour obtenir de l'aide pour compléter ces étapes, contactez votre répondant ou répondante facultaire.